



## DECLARATION LIMINAIRE CAPL du 20-11-2012

### *liste d'aptitude de C en B*

Monsieur le Président,

Nous tenons tout d'abord à dénoncer dans cette CAP L le fait que la Direction générale n'ait pas pris en compte la demande de report, faite par la CGT Finances Publiques, qui aurait permis de tenir ces CAPL avec les volumes de promotion connus. Lors du groupe de travail du 13 novembre dernier, l'administration a confirmé qu'elle avait transmis aux directions locales les potentialités correspondant au maximum à celles des LA de 2012, les appelant à bien signifier aux agents en fin de liste l'incertitude, de leur promotion. Les dates prévues de CAPN sont maintenues, en espérant que les volumes soient connus d'ici là !

Pour cette raison, vous avez été destinataire d'un courrier de notre organisation syndicale, vous demandant expressément de tenir compte de ces potentialités virtuelles pour augmenter le nombre de candidats sur la liste des classés « excellents ». 14 candidats ont été retenus sur la liste en 2012, nous demandons que la direction locale propose 14 noms pour 2013 et non 10 comme vous l'avez fait. Notre organisation syndicale souhaitait également avoir communication, avant la tenue de la CAPL, des agents classés « très bon » par la Direction (vous venez de satisfaire cette demande).

La CGT Finances Publiques déplore l'irresponsabilité de la DG qui laisse se tenir des CAPL sans aucune information sur les potentialités à appliquer générant ainsi une inégalité de déroulement des CAPL. Dans un contexte de plus en plus difficile pour les agents de la DGFIP, la CGT condamne l'attitude de l'administration et du ministre qui méprisent les agents en attente d'une promotion, celle-ci ayant un impact sur leur pouvoir d'achat, leur demande de mutation et l'exercice de leurs missions.

Concernant cette liste d'aptitude, la CGT Finances Publiques rappelle qu'elle a toujours privilégié les recrutements par concours qui doivent demeurer la règle générale. La CGT Finances Publiques revendique donc toujours **l'abandon des modalités de sélection actuelles** par liste d'aptitude, et leur remplacement par un véritable examen professionnel.

Les élus CGT sont garants d'une gestion équitable des personnels et agissent pour que le cadre réglementaire de sélection soit respecté afin d'éviter une inégalité de traitement entre agents. **La CGT, qui n'est pas un jury d'aptitude, refuse de se livrer à un exercice visant à établir un ordre de mérite comparé entre les candidats, responsabilité vous incombant entièrement et dénonce toutes tentatives des représentants des personnels qui se livreraient à cet exercice.**

C'est pourquoi, dans les documents préparatoires, la direction doit nous fournir une liste complète correspondant au nombre de potentialités même si ce dernier reste virtuel à ce jour.

Sur le dispositif de sélection des candidats, la CGT FP27 rappelle sa totale opposition au système actuel et ses propres revendications.

- L'équité de traitement entre tous les candidats. Dès les CAPL préparatoires cette question se pose. Nous ne disposons que des éléments d'évaluation / notation des années précédentes, et des rapports d'aptitude uniquement pour les candidats « excellents ». Cela ne peut être satisfaisant et nous réclamons à nouveau un rapport d'aptitude pour tous les candidats, seule condition pour un traitement équitable. Rappelons que ce dispositif conduit en effet à écarter des débats de la CAPN, de fait et faute d'éléments, les candidats que les directions ont labellisés « très bon » ou « à revoir ».
- L'abandon du système des potentialités qui limite la défense des agents en CAP N aux seuls agents présélectionnés par les directeurs locaux.
- Une plus grande transparence avec l'accès aux élus de tous les documents utiles à la CAP N (dont la fiche d'aide à la sélection prévue page 42 du guide) dès la consultation afin de préparer dans de bonnes conditions la défense des agents .

D'autre part et comme chaque année, la CGT FP 27 demande que le vote à l'issue de cette CAP L soit global sur l'ensemble des listes.

Nous rappelons également que le volume des droits syndicaux octroyés par la direction générale reste insuffisant pour un travail de qualité et d'informations auprès des candidats au regard de leur nombre.

C'est pourquoi, en raison du manque d'objectivité du mode de sélection, les élus de la CGT FP 27 s'abstiendront une fois encore pour ce vote, tout en se déclarant favorable à la promotion des agents proposés.

Les élus en CAP L.